



Litige entre demi frere vente de maison

Par **brigh**, le **08/03/2013** à **14:35**

[fluo]bonjour[/fluo]rn nous sommes huit et un demi frere qui nous bloque pour la vente de la maison comment se t il dans ses moments la quel recours et a t on le droit de la vente de la maison a t il le droit avec une demie part d agir ainsirn merci pour votre reponse

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2013** à **20:21**

Bonjourrrnrn en cas de litige sur la rupture d'indivision d'un bien immobilier il convient de saisir le tribunal de grande instance faute d'accord entre les parties. rnrnvotre demi frère étant propriétaire en partie du bien, la vente ne peut s'effectuer sans son accord ou décision de justice en ce sens.rnrnRestant à votre disposition.